

**DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE**

**ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON**

**EPIC  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse**

EB / XF / FQP / VBG

**N° 23-16**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21

Nombre de Délégués  
présents ..... 14

Nombre de Délégués  
votants ..... 14

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des**

**DELIBERATIONS  
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse**

**Séance du 11 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à seize heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHAMBARLHAC, EGOYAN, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, HEDIARD, MERIGAUD, LEGARS-LAVALAURE, MATHIEU, PHILIP.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, DE ALMEIDA, GRYNKORN, FISHNALLER, GIRARD.

**ABSENTS DONNANT POUVOIR** :

**Objet : Convention de partenariat pour le développement et la promotion du tourisme entre l'EPIC Tourisme Luberon Monts de Vaucluse- Destination Luberon et L'EPIC tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse- Isle sur la Sorgue Tourisme.**

En 2021, Destination Luberon (Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse) et l'EPIC TOURISME PSMV (Isle sur la Sorgue Tourisme) signaient une Convention de partenariat pour le développement et la promotion du tourisme sur la base des constats suivants :

- Les deux territoires sont systématiquement traversés par la même clientèle touristique lors de son séjour ou de son passage.
- Les deux territoires proposent une offre complémentaire (nature et paysage, gastronomie, patrimoine).

Ce partenariat a parmi des économies d'échelle (achats de matériels et prestations) et la réalisation d'événements plébiscités par les socio-professionnels (Sunsets Vignerons, Réunions des partenaires).

**AR Prefecture**

084-838970309-20231011-23\_16-DE  
Reçu le 17/10/2023

La Convention de partenariat pour le développement et la promotion du tourisme arrivant à son terme, il est proposé au Comité Directeur de renouvelé la coopération entre les deux offices du tourisme.

La convention annexée à la présente délibération a pour but de fixer les dossiers sur lesquels les deux structures vont pouvoir travailler conjointement.

**Vu** le code du Tourisme

**Vu** les articles L. 133-4 et suivants du code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

**Vu** la Convention de partenariat pour le développement et la promotion du tourisme entre Destination Luberon (Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse) et l'EPIC TOURISME PSMV (Isle sur la Sorgue Tourisme) en annexe de la présente délibération.

**LE COMITE DIRECTEUR**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à ratifier la convention de partenariat pour le développement et la promotion du tourisme entre Luberon cœur de Provence Tourisme et (Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse) et Isle sur la Sorgue Tourisme en annexe de la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 17/10/2023

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Eric BRUXELLE**

